



# Projet éco-habitat partagé Calmette

Historique  
et note d'intention

---

# Constitution du groupe

- fin 2011 : mise en relation par l'ARPE et l'ARDES de 2 groupes en recherche d'un projet d'habitat participatif
- fin 2011 : 1<sup>ère</sup> réunion avec la Ville de Caen (Xavier Le Coutour / Annie Berger). Esquisse d'un projet de cession d'un terrain dédié à un projet participatif à Caen Habitat.
- Février 2012 : visite du terrain Calmette avec la Ville
- Février -juin 2012 : les membres de chaque groupe se déterminent sur le projet Calmette
- Août 2012 : création du « groupe Calmette »

# Travail sur le projet

- Septembre 2012 – Mars 2013 : travail avec **ARPE** et **ARDES** sur la définition générale du projet
- Avril 2013 : envoi à **Caen Habitat** de la note d'intention du groupe Calmette
- Novembre 2013 : création de l'association **Eco-habitat Partagé Calmette**

# La note d'intention

- un habitat permettant la rencontre, l'échange et la solidarité facilités par la création de différents espaces mutualisés
- une construction écologique
- un projet accessible financièrement pour toutes les familles
- un projet économique, au maximum aligné sur le plafond du dispositif PSLA en incluant les parties communes

# Les objectifs du bâti

- Fournir aux familles la surface dont elles ont besoin
- Optimiser la configuration des logements, l'accès à la lumière et les espaces extérieurs « verts »
- Prévoir un accès facile aux espaces mutualisés
- Le collectif souhaite que plusieurs scénarios architecturaux soient proposés, incluant une réflexion sur les éco-matériaux, l'orientation au sud et l'aspect accueillant des entrées
- Au final : un bâti de 3 étages au maximum

# Les espaces mutualisés

- Une salle commune, avec cuisine
- Une chambre d'amis
- Une ou plusieurs buanderies - séchoirs
- Un atelier
- Un jardin partagé

# Les matériaux, les équipements

- confort intérieur, notamment au niveau acoustique et de la régulation hygrothermique
- faible impact en énergie grise : bois, fibres végétales
- production d'énergie renouvelable par systèmes dits « low tech » (ex. : solaire passif) plutôt que « high tech »
- récupération d'eau de pluie

Étudier la possibilité d'un ascenseur

# Démarche participative

- **des réunions régulières** entre le collectif et les architectes avant le dépôt du permis de construire, surtout en début de phase
- **au moins 2 rencontres** entre chaque famille et les architectes sur cette période

Lors de la phase de construction :

- **2 ou 3 personnes déléguées** par l'association assisteront aux réunions de chantier
- **des visites collectives** seront organisées régulièrement pour toutes les familles engagées



# La situation à ce jour

## **L'appel d'offre aux architectes est lancé**

- 1<sup>er</sup> tour de sélection : 6 février 2014
- 2<sup>ème</sup> tour : 27 février 2014
- 2 membres de l'association y participent

**Le dépôt de permis de construire** est prévu pour un **début des travaux fin 2014 début 2015**

## **En attendant, nous poursuivons la réflexion...**

21 février 2014 : visite à Saint-Dié des Vosges d'un immeuble à structure bois et isolation paille



**Mars 2014:  
changement de municipalité**

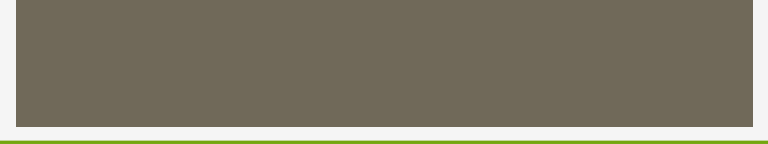


**Décembre 2014:**

**caen-habitat reprend le terrain Calmette  
Et nous propose un autre rue de la Hache**



**Année 2015:  
Le moral baisse.  
On recherche un autre lieu pour notre habitat**



**Octobre-décembre 1015:  
On a retrouvé notre terrain initial  
Première esquisse  
Premiers plans**

**Avril-mai 2015:**  
**Travail sur les plans**  
**Choix des dispositions des appartements**  
**Travail de la charte ehpc**  
**Validation de l'avant projet sommaire APS**

**Mai – décembre 2016:**  
**Validation des plans archis**  
**Choix de coefficients**  
**Validation de l'avant projet définitif APD**

**6 juin 2016:  
Signature de la charte de partenariat tripartite  
clmh + architectes + ehpc**







**Mars-avril 2017:  
Rendez-vous individuels avec les archis  
Choix des équipements**

# 18 juin 2017: Célébration-pique nique sur le terrain

## Le projet d'habitat partagé a son permis

Le projet d'habitat partagé Calmette a franchi une étape supplémentaire avec l'obtention de son permis de construire.





**Novembre-décembre 2017:  
Validation définitive des plans  
Début des signatures  
des contrats de réservation**



**Pose de la première pierre...  
En mai 2018**